

## ***Lancement de la consultation régionale sur les schémas de services collectifs (SSC) Communiqués du Ministre Jean-Claude Gayssot relatifs au SSC Transports***

A l'occasion de la réunion interministérielle du 26 octobre 2000, consacrée aux schémas de services collectifs, Jean-Claude Gayssot, ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement, a diffusé une série de communiqués portant, le premier sur les Schémas de services collectifs Transports (nous en reproduisons ci-après des extraits concernant de plus près notre problématique régionale), et deux autres sur le programme d'amélioration des déplacements dans les Alpes du Sud (nous en reproduisons l'intégralité en page E3).

### **Sur la présentation des schémas multimodaux de services collectifs de transport de voyageurs et de marchandises** (Communiqué du 27 octobre 2000)

[Extraits]

"Cette nouvelle stratégie s'inscrit dans la politique de développement durable. Elle est fondée sur le rééquilibrage intermodal de l'offre avec deux priorités : l'une accordée au fret ferroviaire et aux modes de transport alternatifs à la route pour les transports interurbains, l'autre aux transports collectifs en milieu urbain et périurbain.

Cinq choix stratégiques multimodaux majeurs ont été retenus...

- ... **liaisons internationales de voyageurs** : ...des services ferroviaires rapides de voyageurs seront développés pour diversifier l'offre, ainsi qu'un réseau attractif de plates-formes aéroportuaires régionales à vocation internationale...
- ... **transport de fret à l'échelle nationale et européenne** : ...objectif de doublement du fret ferroviaire à l'horizon de dix ans... Des infrastructures ferroviaires nouvelles seront construites...
- ... revaloriser la qualité de vie à proximité des **grands corridors de transports internationaux**... ainsi que l'arc méditerranéen (Perpignan-Vintimille), qui connaissent aujourd'hui des problèmes de congestion...
- Les principes du développement durable doivent être appliqués aux traversées des Alpes et des Pyrénées avec encore plus d'intensité. **L'organisation multimodale des liaisons transalpines et transpyrénéennes** donnera la priorité aux transports ferroviaires et maritimes alternatifs à la route pour le transit international, en veillant à la préservation de l'environnement sensible de ces massifs.
- **L'organisation des transports urbains et périurbains** accordera la priorité au développement des transports collectifs et aux autres modes alternatifs à l'usage de la voiture et favorisera un partage de l'espace public urbain entre ses différents usages".

### **Sur le "Schéma de services collectifs Transports - Un programme d'amélioration des déplacements dans les Alpes du Sud"** (Communiqué du 26 octobre 2000) et **"Précisions sur le programme d'amélioration des déplacements dans les Alpes du Sud"** (Communiqué du 27 octobre 2000)

Afin de faciliter la comparaison entre ces deux versions dont le contenu se révèle sensiblement différent pour des motifs qui n'échapperont pas aux exégètes, ces deux versions sont présentées ci-contre, en regard sur deux colonnes [*les parties nouvelles ou modifiées dans le second communiqué figurent en italiques*].

### **Commentaires sur les déclarations du Ministre J.-Cl. Gayssot sur l'A51 et "le programme d'amélioration des déplacements dans les Alpes du Sud"**

Dans le cadre de la présentation, le 26 novembre 2000 par les ministres, des Schémas de services collectifs, M. Jean-Claude Gayssot a diffusé une série de communiqués portant sur les schémas de services collectifs de transport, communiqués reproduits in extenso ou en partie sur cette double page.

Si le communiqué de présentation du SSC transports [cf. ci-dessus] n'appelle aucun commentaire particulier dans la mesure où il réaffirme des positions auxquelles nous ne pouvons qu'adhérer, les deux communiqués successifs sur "*le programme d'amélioration des déplacements dans les Alpes du Sud*" [cf. page E3, ci contre] font planer le doute sur la volonté de l'Etat et sur les moyens dont il dispose pour promouvoir une politique soutenable des transports dans les Alpes du Sud.

La presse a fait grand cas d'un "abandon de l'autoroute" A51 dans sa version orientale à l'Est de Gap (communiqué du 26 octobre), terminologie dont il n'est prudemment plus fait mention dans le communiqué du jour suivant (communiqué du 27 octobre), suite sans doute aux véhéments concerts de protestation d'élus de tous bords, dont une partie, celle des partisans du tracé ouest, s'est sans doute satisfaite de voir son autoroute tout bonnement remplacée par une 2 x 2 voies.

Les édulcorants qui assortissent ce choix [cf. reproduction in extenso des deux communiqués en page ci-jointe] ne changent rien à la reculade du Gouvernement devant une demande démagogique soutenant (consciemment ou inconsciemment) le projet obstiné de la Direction des Routes.

Au bilan qu'aurons-nous ?

Une autoroute (dont la réalité sera pudiquement cachée) Grenoble-Sisteron, *sur le même tracé qu'une voie ferrée existante*, avec de surcroît, comble de raffinement, un grand aménagement routier entre Gap et Aspres-sur-Buëch, précisément *le long de la voie ferrée* reliant Gap à Valence, tout ceci dans le cadre de la nouvelle stratégie d'aménagement du territoire et du rééquilibrage intermodal [cf. pièce jointe] !

Les approches "répondant aux impératifs du développement durable" et "(aux) besoins en matière de services et d'usages" prônées par la LOADDT auraient dû conduire à tout autre parti, celui de bannir tout couloir de transit et de sécuriser les deux itinéraires existants, ceux de la RN 85 et ceux de la RN 75 qui desservent deux espaces géographiques distincts, et, pourquoi pas, celui de moderniser et de valoriser le réseau ferré.

Même configuration et mêmes aberrations sur notre territoire maralpin :

Qu'a retenu le Conseil régional PACA pour son contrat de plan ? Une RN 202 (prolongée d'une 202 bis), à 2 x 2 voies partout où c'est possible, *tout au long d'une voie ferrée* d'exception que l'on néglige (les CP), en lieu et place d'une valorisation de cette dernière et d'une sécurisation des deux itinéraires existants, ceux de la RN 85 (encore délaissée) et de la RN 202, qui desservent conjointement les populations du haut pays.

En dépit des changements annoncés, l'A51 et la 202 bis chères aux nostalgiques du Mercantour, continuent à faire leur chemin, celui d'un toboggan autoroutier qui fera débouler sur la Côte d'Azur des flots de carrosserie venant s'y entasser au soleil (J.M.).